Einville-au-Jard

INFOS

Premier semestre 2017

SOMMAIRE

VIE MUNICPALE

* Etat civil 4
* Les marronniers 7
* Travaux 8

VIE CITOYENNE

* Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.....11

VIE SCOLAIRE

* Ecole René Schweitzer 14
* Collège Duvivier 17

AU FIL DES JOURS

* Revue de presse.....18

AGENDA ASSOCIATIF

* Manifestations.....27

VIE D'ANTAN

* La mine de sel.....28

VIE ECONOMIQUE

* Gedimat-Derrey.....31

VIE SOCIALE

* Emailleur sur lave.....32
* Chantier Jeunes Loisirs 33
* Au revoir « Docteur » 34
* La Fontaine de Lincourt 35
* Elagage en toute sécurité 38
* Prévention gendarmerie.....39
* Prévention maladie de Lyme ..40

COIN DETENTE

* Recettes et jeux 42

INFOS PRATIQUES

EDITORIAL

Chères Einvilloises, Chers Einvillois,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec un grand plaisir que je vous retrouve par le biais de cet éditorial.

Nous voici déjà à mi-mandat.
Que le temps passe vite…

Nous vous rappelons que les commissions communales sont ouvertes à tous. La commission « Information Communication » est heureuse d'accueillir un nouveau membre en la personne de Madame Liliane DIEUDONNE. Elle nous apporte un regard neuf sur notre commune, des idées nouvelles pour notre bulletin semestriel et surtout un autre style rédactionnel dans Ses articles.

Suite aux dernières élections, le visage politique de notre pays a été fortement bouleversé. J'espère que ce nouveau gouvernement nous apportera, à nous les petites communes, une autre politique de gouvernance, plus respectueuse des élus, et surtout plus attentive à nos difficultés actuelles, issues de réformes et de règles bien trop nombreuses et mal soutenues, qui nous ont été imposées ces dernières années. Cependant, l'abstention a, une nouvelle fois, atteint des records. Espérons que la loi sur la moralisation de la vie publique va redonner confiance aux électeurs.

Rappelons que le Maire et les élus municipaux, par leur fonction, représentent l'intérêt général. Ils œuvrent pour le développement de la commune et votre bien-être à tous. Par leur proximité, ils sont les plus au fait de vos préoccupations, ils consacrent beaucoup de leur temps au service de la commune. Ils s'investissent sans compter souvent au détriment des projets personnels, avec des contraintes portées aussi par le conjoint et la famille…

Je tiens à remercier les élus, adjoints et conseillers municipaux qui prennent à cœur leur fonction, par leur présence assidue et pour le travail accompli sur les différents dossiers que je leur ai délégués.

Merci également aux différents partenaires des services de l'Etat, de la Région et du Département avec lesquels nous sommes en relation quasi permanente. Ces administrations nous apportent une aide très précieuse pour faire avancer nos projets au quotidien.

Alors que les acteurs économiques, les associations et la municipalité travaillent au développement et à l'attractivité de notre commune, au cadre et à la qualité de vie des habitants, je tiens à souligner mon exaspération face aux incivilités et aux dégradations qui polluent notre quotidien.

Comme je l'ai déjà fait, je rappelle que la tranquillité et l'ordre public sont l'affaire de tous, et, qu'hélas, interpeller le Maire pour dénoncer tel ou tel agissement n'est pas suffisant : il est de la responsabilité citoyenne de chacune et chacun, témoin ou victime d'acte délictueux, de se manifester auprès de la Gendarmerie, car votre Maire, aussi mobilisé et à votre écoute soit-il, ne peut intervenir à votre place. Non, ce n'est pas être « une balance » que d'aider à identifier les auteurs de ces agissements, c'est leur rendre service que de les stopper sur la pente de la délinquance et de la marginalisation. Il est aussi de la responsabilité première de l'entourage que d'être vigilant et d'intervenir à bon escient pendant qu'il est encore temps.

Pour un grand nombre d'Einvillois et d'Einvilloises, le village est sale, mal entretenu. Je vous rappelle que la municipalité a décidé de limiter l'usage des produits phytosanitaires. *(Loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national et interdit à compter du 1er janvier 2020).*

Dorénavant, il va falloir s'habituer à revoir des herbes pousser dans les caniveaux et les interstices du macadam. Aussi, il est rappelé que chaque habitant de la commune doit participer à cet effort collectif en maintenant sa partie de trottoir et caniveau en bon état de propreté, sur toute la largeur, au droit de sa façade et en limite de propriété, conformément aux obligations du règlement sanitaire départemental.

Par ailleurs, une des premières lois présentées par le nouveau gouvernement est, selon le désir des communes, le retour ou non de la semaine scolaire à quatre jours. Le Syndicat Intercommunal Scolaire du Sânon, en lien avec Familles Rurales, a décidé de maintenir pour la rentrée scolaire 2017/2018 les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.).

Pour conclure, je tiens à féliciter tous les jeunes Einvilloises et Einvillois qui ont réussi leurs examens.

Nous voilà en période estivale, merci de respecter la tranquillité de chacun ! Je vous rappelle que « **La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres** ».

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Marc VILLEMAN
Maire

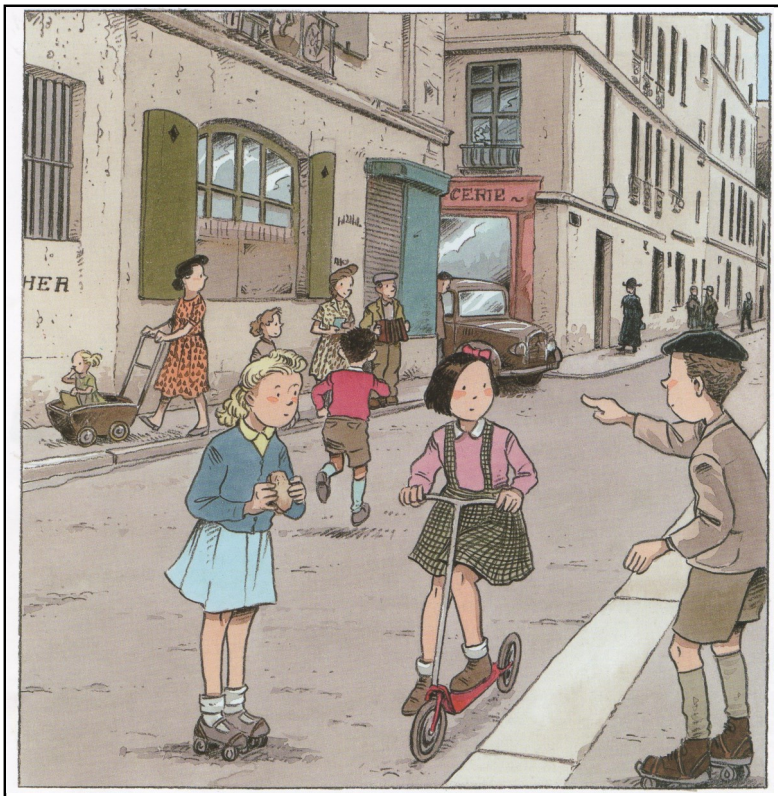

Sur le chemin de l'école, mamie marchait sagement sur le trottoir, saluait les gens qu'elle connaissait et se tenait correctement…

Dès les beaux jours, mamie avait l'autorisation d'aller jouer dans la rue avec ses amies... à condition, bien sûr de ne pas déranger les grandes personnes.

Comme il y avait peu de voitures qui circulaient et encore moins qui stationnaient, mamie pouvait faire la course en trottinette, c'était également la seule occasion de jouer avec des garçons.

Mamie faisait très attention de ne pas importuner les passants mais il arrivait parfois qu'elle ait des remontrances de l'épicier ou de certains qui lui rappelaient que les trottoirs étaient réservés à la circulation des piétons.

Extrait de « Quand Mamie avait mon âge » de Gilles Bonotaux et Hélène Lasserre

ETAT CIVIL

Bienvenue à nos jeunes nouveaux einvillois

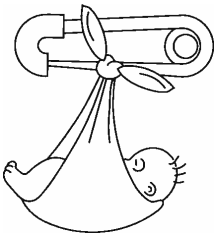

4 janvier 2017
Timéo DUFOSSE
Au foyer de Alexandre DUFOSSE
et Tiffany BROGONZOLI
Domiciliés 7 rue de la Chaponnière

10 janvier 2017
William BENOIT
Au foyer de Gilles BENOIT
et Jessica GARWIG
Domiciliés 2 bis rue de la Halle

14 janvier 2017
Katniss DOREMUS
Heather DOREMUS
Au foyer de Jean-Philippe DOREMUS
et Prescillia DANY
Domiciliés 18 Grande Rue

5 février 2017
Camille MATER
Au foyer de Cyril MATER
et Aurélia HARAUX
Domiciliés 6 rue des Magasins

6 mars 2017
Anna ALEDO-PEREZ
Au foyer de Yohann ALEDO-PEREZ
et Alizée LALLEMANT
Domiciliés 5 place de la Fontaine

ETAT CIVIL

Bienvenue à nos jeunes nouveaux einvillois

22 avril 2017
Chloé MALGRAS
Au foyer de Florent MALGRAS
et Alyson CHRIST
Domiciliés 8 Quartier du Château

2 mai 2017
Louise NOEL
Au foyer de Mathieu NOEL
et Aurélie CODRON
Domiciliés 6 rue des Remparts

10 mai 2017
Florian AUCHET
Au foyer de Etienne AUCHET
et Irène TOMBRE
Domiciliés 24 Cité des Jardins

15 mai 2017
Cléa LAFLEUR
Au foyer de Audrey LAFLEUR
Domiciliée 46 Grande Rue

13 juin 2017
Zoé RAYSSAC VANDEVILLE
Au foyer d'Anthony VANDEVILLE et
Charlotte RAYSSAC
Domiciliés 31 Grande Rue

Sincères félicitations aux parents

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

Anne-Marie FALTOT née PLAID
Décédée le 08 janvier 2017 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
Née le 22 février 1930 à CRION (Meurthe et Moselle)
Domiciliée 3 rue des Mouchottes

Marie Isabelle Aimée MARCHAL née PARISOT
Décédée le 23 janvier 2017 à EINVILLE AU JARD (Meurthe et Moselle)
Née le 21 décembre 1923 à RAVILLE SUR SANON (Meurthe et Moselle)
Domiciliée 9 rue du Puits gros Yeux

Roger Emile REOT
Décédé le 05 février 2017 à EINVILLE AU JARD (Meurthe et Moselle)
Né le 09 août 1925 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
Domicilié 5 rue de la Halle

Madeleine Jeanne GAUDRON née HUMBERT
Décédée le 28 février 2017 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
Née le 05 juin 1926 à RAVILLE SUR SANON (Meurthe et Moselle)
Domiciliée route de Raville

Jacques Armand BETHUS
Décédé le 05 avril 2017 à EINVILLE AU JARD (Meurthe et Moselle)
Né le 17 février 1950 à DAMELEVIERES (Meurthe et Moselle)
Domicilié 8 rue du Canal

Aurore LEPITRE
Décédée le 26 avril 2017 à EINVILLE AU JARD (Meurthe et Moselle)
Née le 24 novembre 1986 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
Domiciliée 44 rue Karquel

Geneviève Jeanne ZANVIT née GALLANI
Décédée le 09 mai 2017 à EINVILLE AU JARD (Meurthe et Moselle)
Née le 19 avril 1931 à EINVILLE AU JARD (Meurthe et Moselle)
Domiciliée 12 rue Aristide Briand

Alfred Charles CHALON
Décédé le 17 juin 2017 à LUNEVILLE (Meurthe et Moselle)
Né le 3 février 1923 à BEZANGE LA GRANDE (Meurthe et Moselle)
Domicilié 9 rue du Puits Gros Yeux

Décès de personnes nées à Einville-au-Jard

Lucien Jean-Marie Bernard AUGERE
Né le 23 janvier 1945 à EINVILLE-AU-JARD (Meurthe-et-Moselle)
Décédé le 07 janvier 2017 à BELFORT (Territoire de Belfort)

Henri Emile Léon RAVOUX
Né le 28 mai 1936 à EINVILLE-AU-JARD (Meurthe-et-Moselle)
Décédé le 07 janvier 2017 à MIRAMAS (Bouches-du-Rhône)

Jean-Marie Nicolas IUNG
Né le 05 novembre 1922 à EINVILLE-AU-JARD (Meurthe-et-Moselle)
Décédé le 06 mars 2017 à DOMBASLE-SUR-MEURTHE (Meurthe-et-Moselle)

Jeannine Yvonne ZIEGLER ép. ELIEZER
Née le 03 octobre 1944 à EINVILLE-AU-JARD (Meurthe-et-Moselle)
Décédée le 10 avril 2017 à DAX (Landes)

Pierrette Maria AMEN ép. MARQUES
Née le 06 décembre 1934 à EINVILLE-AU-JARD (Meurthe-et-Moselle)
Décédée le 17 avril 2017 à MONT DE MARSAN (Landes)

Jean-Luc MARCHAL
Né le 28 septembre 1948 à EINVILLE-AU-JARD (Meurthe-et-Moselle)
Décédé le 10 mai 2017 à ESSEY-LES-NANCY (Meurthe-et-Moselle)

NOSTALGIE

ILS VEILLAIENT DEPUIS DE LONGUES ANNÉES À L'ENTRÉE DU VILLAGE

Gardiens ô combien bienveillants de notre petite cité !

Que de choses auraient-ils pu nous conter si, comme dans les histoires qui ont enchanté mon enfance, ils avaient pu parler !

Einvilloise depuis 26 ans seulement, je les ai toujours admirés, magnifiquement fleuris au printemps, répandant une ombre fraîche en été, laissant tomber leurs fruits à l'automne pour la plus grande joie des enfants, attendant discrètement les beaux jours pendant l'hiver.

Nombre de nos concitoyens ont joué dans leurs branches, enfants ; Monsieur IUNG en parle encore aujourd'hui avec malice et plaisir.

Hélas ! ces arbres aussi que l'on croyait éternels, ont été atteints par les misères de l'âge et, de l'avis des spécialistes, il a fallu prendre la décision de les abattre car ils commençaient à représenter un réel danger.

« Adieu donc, marronniers majestueux !

Mais comme on disait sous l'Ancien Régime : « le Roi est mort, Vive le Roi ».

Alors, nous attendons avec impatience les jeunes arbres qui vont vous succéder. Je ne les verrai peut-être pas matures.

MAIS UN ARBRE SE PLANTE POUR L'AVENIR !!

TRAVAUX

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis l'année dernière, la municipalité a décidé de planifier des travaux sur l'éclairage public afin de réduire la facture énergétique. Après les rues de la Chaponnière et du Parc, cette année nous avons décidé de remplacer deux armoires électriques de l'éclairage public, route de Maixe et route de Valhey. devenues obsolètes, plus aux normes et dont les fermetures n'étaient plus sécurisées. C'est la société S.V.T. de Manoncourt sur Seille qui a réalisé ces travaux.

Pour 2018 nous réfléchissons à remplacer les ampoules par des Leds sur les candélabres de la Place de la Fontaine et du bas de la Grande Rue.

RENATURATION DU SÂNON, SUITE...

Comme nous vous l'indiquions dans le précèdent bulletin semestriel, la commune, dans un souci de maîtrise des dépenses publiques a rejeté l'avant projet (A.V.P.) proposé par notre bureau d'études. Celui-ci nous a présenté un nouvel A.V.P. pour un montant de 202 640 € H.T.

Toutefois nous sommes confrontés à des lobbys, que sont l'agence de l'Eau et la Fédération de Pêche, qui nous menacent de ne plus subventionner le projet. Nous avons rencontré le Conseil Départemental de Meurthe et Moselle, afin de trouver un soutien. Le CD 54 s'est engagé avec la municipalité pour trouver un terrain d'entente avec l'Agence de l'Eau.

Sur ce dossier, la municipalité veut conserver la vanne au pont de Raville, et accepte de créer une passe à poisson en utilisant le ruisseau du Moulin de l'Etang. En aucun cas nous n'accepterons de défigurer le site d'entre les deux cours d'eau (parcours de santé) si agréable pour les riverains, les sportifs, les promeneurs et les pêcheurs. Nous comprenons le désarroi des riverains qui subissent les nuisances de l'envasement du canal du Moulin et de la lenteur du dossier. Nous ne voulons pas dilapider l'argent public, car les subventions qui nous sont accordées sont également de l'argent public.

A suivre dès la rentrée de septembre…

ELAGAGE DESSOUS LES LIGNES AÉRIENNES

Nous avons rencontré Madame Ohnet, notre référent chez Enedis (anciennement ERDF). Elle nous a sensibilisés sur les arbres dont les branches sont prises dans les fils de l'éclairage public et du téléphone.

En sa compagnie, nous avons fait le tour de la commune afin d'effectuer un relevé. Le constat est sans appel, tant pour les terrains communaux que privés. C'est pourquoi, dès cet hiver, les employés communaux ont débuté une campagne de coupe en dessous des lignes électriques. Ils ont commencé par le haut de la rue Aristide Briand et l'entrée de l'agglomération côté Lunéville.

Nous vous apportons l'information d'Enedis (page « vie sociale)

* sur l'élagage à proximité de lignes électriques
* et les conseils avant la pose d'échafaudage pour travaux sur les façades à proximité de lignes aériennes.

Aire de jeux route de Bonviller

Les petits cailloux sous le jeu de cordes de l'aire de jeux sont enfin disparus. Ils ont été remplacés par un sol amortissant. C'est la société IMAJ de Lacroix sur Meuse (55) qui a effectué ces travaux.

Deux nouveaux jeux de la société MEFRAN doivent être prochainement installés : un pont suspendu pour les enfants de 1 à 6 ans et un papillon de la gamme 1001 pattes pour les enfants de 2 à 10 ans.

Le pont suspendu devait être installé en juin, mais lors de la livraison le jeu est arrivé abimé, donc refusé et renvoyé au fournisseur.

Jeu de l'école René Schweitzer

Après 5 années de débats juridiques, le jeu installé dans la cour de l'école et pour la plus grande joie des enfants est enfin mis à leur disposition.

L'entreprise THIRIET a retiré l'ancien sol, installé des bordures et la société IMAJ a coulé le nouveau sol amortissant

Statue de Saint Jean

Après avoir passé plusieurs années dans le coffre de la mairie, la statue de Saint Jean l'Evangéliste a enfin trouvé sa place dans l'église Saint Laurent.

Posée sur une jolie tablette en chêne et protégée par un parallélépipède rectangle en plexiglas, la statue est joliment mise en valeur.

C'est l'entreprise Picard de Bathelémont qui a réalisé les travaux.

Le Familial

Les tables du Familial ont été changées. Beaucoup moins lourdes, elles apportent un confort pour leur manipulation.

15 tables rondes (⌀180 / 8 personnes) ont été également achetées. Elles sont mises à la location (10 € la table) pour les particuliers lors d'une réservation de la salle.

La salle Bergamote a subi un lifting des murs et du plafond. Les dalles du plafond ont été changées. L'éclairage a été revu complètement. Les anciens spots (150 watts) pour les expositions ont été remplacés par des spots Leds orientables à 360°. Des dalles Leds ont pris la place des tubes néons. Les murs ont été repeints en gris clair, les portes en gris plus soutenu, alors que les huisseries ont été recouvertes du même rouge que les fenêtres. C'est l'entreprise CD Rénovation qui a réalisé ces travaux.

D'ici la fin de l'année, c'est l'entrée qui devrait subir un rafraichissement. En 2018, ce sont les toilettes qui vont bénéficier d'un gros lifting.

Fontaine de Lincourt

Des travaux vont avoir lieu à l'EHPAD ''La Fontaine de Lincourt''. La cuisine et le local lave-vaisselle vont être rénovés. Ces travaux doivent débuter le 17 juillet et devront être terminés le 20 août 2017.

Pendant la durée de ceux-ci, les repas seront confectionnés par le personnel de l'établissement, dans les cuisines du collège Charles Duvivier. Une convention a été signée entre le Conseil Départemental, le collège et la commune. Nous nous sommes rapprochés des Services Vétérinaires afin de connaître la législation sur le transport des denrées alimentaires. Les repas seront acheminés avec le véhicule communal dans des bacs isothermes, à la température de 80° pour les plats chauds et 5° pour les entrées, fromages et dessert.

Nous sommes soucieux des désagréments (poussières, bruits, vibrations) que vont apporter ces travaux. Toutes les précautions vont être prises afin de limiter les nuisances.

Devis signés

Pendant les vacances scolaires, les anciennes salles de catéchisme vont être démolies.

Dès septembre, l'entreprise THIRIET doit démarrer la sécurisation de l'aire de jeux route de Bonviller et débuter l'aire de covoiturage au niveau du carrefour des départementales 914/2n.

La société MACAIRE doit intervenir sur la fontaine rue du Pont (changement du moine) et rénover le Monument aux Morts.

Les WC publics de la place de la Fontaine vont être remis à neuf, du sol au plafond.

ACTUELLEMENT NOUS SOMMES APPELÉS À EXPRIMER NOS CHOIX DE CITOYENS.

Cela nous a incité à réfléchir sur les institutions de notre République et nous avons pensé que cela pouvait également vous intéresser.

C'est pourquoi nous ouvrons une nouvelle rubrique intitulée : **CITOYENNETE**

Nous serions très heureux de partager vos réactions et de répondre, autant que faire se peut, à vos questions.

Il nous a paru judicieux de commencer par les textes fondateurs et, pour commencer la

DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME ET DU CITOYEN

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est l'œuvre collective de l'Assemblée constituante, représentant la Nation depuis que les députés du Tiers-état aux Etats généraux de 1789, rejoints par des membres du clergé et de la noblesse, ont bravé les ordres du roi et juré de ne pas se séparer avant de doter le royaume de France d'une constitution.

« Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple et qu'on ne nous en arrachera que par la puissance des baïonnettes. »

Comte de MIRABEAU (1749-1791), au marquis de Dreux-Brézé, salle du Jeu de paume, 23 juin 1789

Histoire de la Révolution française (1823-1827), Adolphe Thiers, Félix Bodin.

L'adoption de cette déclaration a lieu quelques semaines après le vote, par la même assemblée, de l'abolition de tous les droits et privilèges féodaux ainsi que de tous les privilèges des classes, des provinces, des villes et des corporations, lors de la nuit du 4 août 1789. Et elle précède la rédaction de la première constitution française, qui durera un peu plus de deux ans, avant d'être finalement adoptée le 3 septembre 1791.

Les rédacteurs de la déclaration, pétris de l'esprit des philosophes des « Lumières », se sont en partie inspirés de la **Déclaration d'indépendance des États-Unis de 1776**.

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen fait apparaitre, dès 1789, de nouvelles notions juridiques et politiques qui deviendront les fondations du modèle républicain français.

Parmi elles :
* L'égalité des droits entre les citoyens ;
* La reconnaissance des libertés de chacun (liberté d'aller et venir, liberté de pensée, liberté d'expression, etc...) ;
* La souveraineté de la Nation ;
* La loi, expression de la « volonté générale » et clé de voûte du système des droits de l'homme ;
* La séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire) ; etc...(*)

Le saviez-vous ?
Nous comptons parmi les Lorrains qui ont participé à l'Histoire, l'Abbé Grégoire, membre du Clergé, qui a largement contribué à toute la réflexion autour de la Constitution et au-delà.

né le 4 décembre 1750 à Vého - mort le 28 mai 1831 à Paris

En voici le texte complet

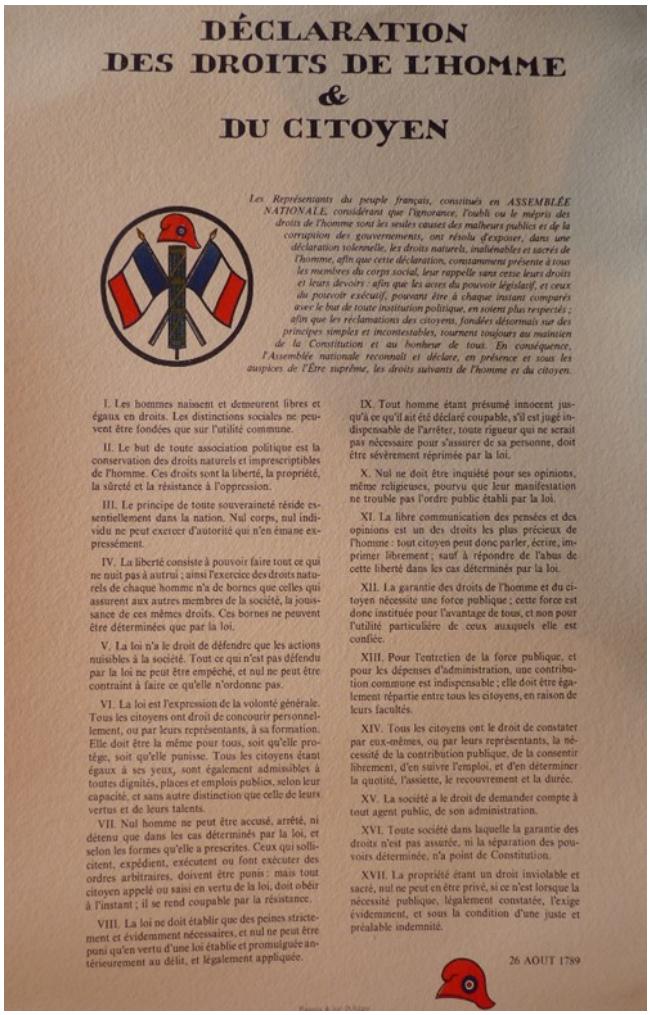

DÉCLARATION
DES DROITS DE L'HOMME
&
DU CITOYEN

Les Représentants du peuple français, constitués en ASSEMBLÉE NATIONALE, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs ; afin que les actes du pouvoir législatif, et ceux du pouvoir exécutif, pouvant être à chaque instant comparés avec le but de toute institution politique, en soient plus respectés ; afin que les réclamations des citoyens, fondées désormais sur des principes simples et incontestables, tournent toujours au maintien de la Constitution et au bonheur de tous. En conséquence, l'Assemblée nationale reconnaît et déclare, en présence et sous les auspices de l'Être suprême, les droits suivants de l'homme et du citoyen.

I. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

II. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

III. Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

IV. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ; ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

V. La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

VI. La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

VII. Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis : mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi, doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

VIII. La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

IX. Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.

X. Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

XI. La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement ; sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

XII. La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

XIII. Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés.

XIV. Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes, ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

XV. La société a le droit de demander compte à tout agent public, de son administration.

XVI. Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

XVII. La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité.

26 AOUT 1789

Image Pellerin - Epinal

Article premier
Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

Article 2
Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Article 3
Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article 4
La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Article 5
La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Article 6
La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. Tous les citoyens, étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents.

Article 7
Nul homme ne peut être accusé, arrêté ou détenu que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis ; mais tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant ; il se rend coupable par la résistance.

Article 8
La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.

Article 9
Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement réprimée par la loi.

Article 10
Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Article 11
La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Article 12
La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée.

Article 13
Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable ; elle doit être également répartie entre les citoyens, en raison de leurs facultés.

Article 14
Les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.

Article 15
La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Article 16
Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est pas assurée ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.

Article 17
La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. (**)

Plus de deux cents ans après sa rédaction, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 demeure un texte de référence en France et dans le monde. Elle a inspiré de nombreux autres textes protecteurs des droits de l'homme, dans notre pays ou au niveau international (notamment la **Déclaration universelle des droits de l'homme** adoptée par les Nations Unies le 10 décembre 1948 ainsi que la **Convention européenne des droits de l'homme** du 4 novembre 1950).

Aujourd'hui, dans le système juridique français, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 est considérée, avec la **Constitution du 4 octobre 1958**, comme faisant partie des textes les plus importants, d'une valeur supérieure à celle des lois votées par le parlement. (*)

Notre Constitution actuelle se compose de
* la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen
* du Préambule de la Constitution de 1946
* les articles de la Constitution de 1958
* la Charte de l'Environnement.

Nous publierons ces textes dans nos prochains bulletins.

(*) extrait du site Eduscol
(**) extrait du site de la Présidence de la République

RÉPUBLIQUE FRANC
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE
CONSTITUTION DE LA REPUBLIQU
adoptée par l'Assemblée Nationale Constituante le 29 Septembre 1946 et
corps électoral des citoyens français par voie de referendum le
PRÉAMBULE
DES INSTITUTIONS DE LA REPUBI

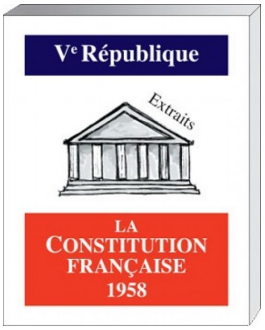

ECOLE RENÉ SCHWEITZER

CARNAVAL

Mercredi 29 mars, c'était festif à l'école. Nous nous sommes tous déguisés à l'occasion du carnaval.

Nous avons défilé dans toutes les classes pour montrer nos beaux costumes aux autres enfants !!

En fin de matinée, nous avons fortement apprécié tous les beignets fabriqués par les parents !! (certains enfants n'ont pas dû beaucoup manger à midi !!)

Un grand merci à tous pour cette manifestation sympathique, et plus particulièrement à tous les parents qui nous ont permis de goûter à toutes sortes de délicieux beignets.

SORTIE MUSÉE DU FER - AQUARIUM

Le soleil était au rendez-vous pour la sortie des deux classes de Cours Moyen au musée du fer de Jarville et à l'aquarium de Nancy. Il ne manquait que le bus... Presque 45 minutes de retard, mais tout est rentré dans l'ordre.

Le matin, pendant que les élèves de Mme Tournier travaillaient sur la vapeur, l'autre classe découvrait l'aquarium et la galerie de zoologie, en autonomie, à l'aide d'un questionnaire.

Le soleil étant là, tout le monde s'est retrouvé dans le parc de la Pépinière pour un pique-nique attendu, puis les enfants se sont détendus en jouant au foot sur l'herbe ou aux jeux présents sur place.

Les activités des classes étaient inversées l'après-midi... Dur de retravailler sur les machines à vapeur après un tel moment de détente. Les élèves de la classe de Mme Tournier ont, quant à eux, bénéficié d'une animation sur le thème "Moches mais Fragiles ".

Une belle journée pour tous les élèves et un grand merci aux mamans qui nous ont accompagnés.

Sortie voile et Espace Naturel Sensible pour la classe de CE2

La classe de CE2 était à la base de voile de Bures mardi 30 mai. Les élèves étaient partagés en 2 groupes. Pendant qu'une moitié de la classe bénéficiait d'une animation ENS sur les arts et la nature, l'autre moitié naviguait sur un optimist et inversement l'après-midi.

Sortie de fin d'année des classes PS et PS/MS

Le 1er juin, nous avons passé une journée ensoleillée sur Lunéville !! Nous avons effectué une visite guidée du Château ainsi qu'écouter une histoire sur Stanislas le matin puis nous avons mangé dans les Bosquets et joué un peu sur les jeux !!

L'après-midi fut consacrée à la visite de la caserne des pompiers. Ils ont déplié la grande échelle puis nous sommes montés dans une ambulance et nous avons pu nous initier à la manipulation de la lance incendie ! Comme il faisait chaud, les pompiers nous ont un petit peu arrosés avec la lance ! nous avons adoré cela !!

VISITE À LA MAISON DE RETRAITE

Lundi 15 mai, les élèves de CP se sont rendus à l'EHPAD d'Einville.

Ils ont joué au loto avec les résidents. Très enthousiastes, les enfants ont cherché avec intérêt les numéros annoncés, criant de joie dès qu'ils avaient le bon numéro sur leur carton.

Nous remercions les résidents et le personnel pour leur accueil, leur goûter et leurs bonbons.

SORTIE BELLES-FORÊTS GS/CP

Jeudi 8 juin, nous sommes allés visiter la Maison du Clément à Belles-Forêts (Musée du patrimoine architectural du Pays des Etangs).

C'est une maison à pans de bois et à colombages dont les murs sont réalisés en torchis. Cette maison date du XVIIIème siècle et a été entièrement rénovée.

Nous avons appris à fabriquer du torchis comme autrefois, en mélangeant de l'argile, de la paille et du sable. Nous avons participé à plusieurs ateliers de construction sur le thème de la maison et nous avons appris à danser la Soyotte, danse lorraine.

D'ailleurs nous avons même dansé en costume lorrain !!

Nous avons aussi essayé de marcher avec des sabots et nous avons visité cette belle maison avec son mobilier d'autrefois : pas d'électricité, pas d'eau courante et surtout pas de WC !!!

Quel beau témoignage de la vie passée !!!

COLLÈGE DUVIVIER

L'ACTUALITÉ DU COLLÈGE RESTE TOUJOURS AUSSI RICHE !

Cette année a fortement été marquée par différents ateliers de haute tenue dans le cadre de la résidence d'artistes. Accompagnés par Eric Doménicone, metteur en scène, comédien, scénographe entre autres et Jérôme Rohler, musicien, Mme Guéguen, professeur de français, et une vingtaine d'élèves, ont pu échanger à travers des landaï, poèmes typiques afghans, sur la condition de la femme, à la fois en Afghanistan et ailleurs. Véritables temps d'ouverture culturelle, parfois en présence de Najiba Sharif, ex-ministre afghane, aujourd'hui réfugiée en France.

A travers différents ateliers vidéo, marionnettes, scénettes, etc. les élèves ont découvert les processus de construction esthétique. Différents ateliers de cette expérience ont été proposés aux parents au Théâtre La Méridenne et au sein du collège. Cette expérience partagée a eu un impact salutaire chez les élèves, dans leur comportement, leur ouverture d'esprit, leur rapport à la culture et à autrui.

Le forum justice reste toujours un moment fort dans la construction de la citoyenneté des élèves. Préparé et organisé par MM. Lauber et Perrosé, professeurs d'histoire-géographie, ce forum a le mérite de faire réfléchir les élèves sur « les conséquences d'actes délictueux qui peuvent impacter tout le reste d'une vie » ; il offre, au moment où les élèves entrent dans l'adolescence, un éclairage pratique sur les notions de responsabilité, de droits, de devoirs, etc.

Le voyage à Giens a encore permis cette année, côté mer cette fois, d'avancer dans notre volonté d'ouverture culturelle. Ce séjour combine découverte sportive et culturelle. Organisé tous les ans par les professeurs d'EPS, Mme Barbieri et M. Schwann, il a offert, à une quarantaine d'élèves la possibilité de s'adonner à différentes activités nautiques.

Grâce au parcours Opéra, les élèves ont travaillé sur les grandes composantes musicales de ce genre : de sa création (1er opéra connu) à sa forme finale ; les différents types de voix ; les techniques de composition et le contenu (ouvertures, airs, duos… chœurs…) ; les décors et costumes ; le bâtiment... Ils ont pu assister à une répétition de l'œuvre en cours de représentation : le « Mariage secret » de Cimarosa, prenant ainsi la mesure de ce minutieux et complexe travail d'équipe qu'est l'art lyrique. Ce parcours opéra a été aussi l'occasion de découvrir le centre historique de la ville de Nancy.

N'oublions pas les sorties pédagogiques à Froville, au Musée d'Epinal ou à Igney-Mignéville.

JANVIER

Vœux de la municipalité

La cérémonie des vœux a débuté par un diaporama retraçant en photos et en musique l'année écoulée. C'est chargé d'émotion que Marc VILLEMAN, maire, a pris la parole en évoquant le parcours de notre regretté conseiller municipal Jean Luc DONATIN, décédé le 24 décembre 2016.
Après l'annonce des travaux 2017, le tissu associatif et sportif a été mis en valeur en récompensant 13 bénévoles pour leur travail, leur dévouement ou leur assiduité. La soirée s'est prolongée par un moment de convivialité.

Repas des aînés

C'est dans la gaieté que s'est déroulé le traditionnel repas des aînés offert par le CCAS. Après avoir été chaleureusement accueillis, les 140 convives se sont installés à table, découvrant les décorations réalisées par les élèves de l'IME Jean L'Hôte de Lunéville, avant de partager un délicieux repas.
Elus et membres du CCAS ont mis tout en œuvre afin que cette journée soit réussie.

Equipe d'Animation Paroissiale

La Paroisse Saint Jean XXIII a présenté la nouvelle Equipe d'Animation Paroissiale : Michèle KIRSCH, Pascal MARCHAND pour un second mandat ; Ghislaine DEMANGE, Yvette MARCHAL et Daniel ANTOINE pour un premier mandat.
Les membres mandatés pour célébrer les funérailles chrétiennes ont reçu leur lettre de mission pour une durée de 3 ans : Colette COLLIN , Colette MEYER , Agnès FERRY, Jeannine HENRY, Chantal MARCHAND, André MARCHAL et Gérard MARIN.

Syndicat Intercommunal du Sânon

Depuis le 1er Janvier, le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal), le Syndicat Intercommunal Scolaire de Parroy-Hénaménil et celui d'Arracourt ont fusionné regroupant 21 communes.
Tukker LEENDERT de Serres a été élu président. A ses côtés 3 vices-présidents : Cédric MASSON d'Einville, Ginette MARCHAND d'Arracourt et Jean Paul VINCENT de Mouacourt.

JANVIER

Blockhaus

En procédant à l'élagage du coteau rue Aristide Briand, les employés communaux ont dégagé une casemate construite en 1916, cachée derrière des branchages. Seule rescapée dans une zone où 3 ou 4 autres étaient construites, comme en témoignent encore aujourd'hui les vestiges situés non loin. Ce bloc bétonné conçu par les militaires français servait à les protéger contre les bombardements allemands. Situé en hauteur, le blockhaus servait de poste d'observation.

Soirée théâtre

Le Foyer Rural avait convié la Troupe « Les Z'Accroscènes » au Familial. Ces 11 comédiens de Liverdun y ont présenté leur dernière pièce intitulée « Ainsi soient–elles ». Dans un couvent délabré, des Sœurs s'organisent pour lutter contre la décision de la propriétaire, de raser l'édifice et d'en faire un complexe moderne.

Club informatique

Voilà 10 ans déjà que Thérèse SECAN apporte son savoir en matière d'informatique. Au fil du temps, elle s'est retrouvée seule aux commandes du club informatique du Foyer Rural. Mais Thérèse prend toujours autant de plaisir à conseiller, aider et partager.

Les Archers du Sânon

C'est les 14 et 15 janvier que la compétition officielle, qualificative pour les différents championnats départementaux, régionaux et niveaux supérieurs, a réuni 192 archers de toute la Lorraine, dont 52 jeunes.
Les tirs se sont effectués sur trois demi-journées : samedi soir, dimanche matin et après-midi. Ils ont tiré sur des cibles anglaises à une distance de 18 mètres pendant deux séries de 10 volées de 3 flèches, au Familial d'Einville.
De nombreux archers ont ainsi décroché leur qualification pour le championnat de France.
Les poussins ne sont pas pris en compte pour la compétition officielle vu leur âge.
Cette année le challenge Charrois-Forelle a été remporté par l'équipe de Dieuze.

FEVRIER

Les mains dans la pâte

Pour cette soirée organisée par Familles Rurales, 11 cuisinières se sont retrouvées autour de Gérard Darnois pour réaliser les fameux beignets de Carnaval.

Collecte de sang

Les réserves de sang sont bien faibles en ce début d'année. La faute en incombe aux épidémies comme la grippe qui a sévi cet hiver encore. Mais le président, Luc MEDER, de l'Amicale des donneurs de sang est confiant. Il souhaite promouvoir le don et sensibiliser un maximum de personnes afin qu'elles deviennent donneurs.

Une diététicienne à la Maison de santé

Christelle LALLEMAND, diététicienne-nutritionniste, intègre la maison de Santé. Elle propose un bilan sur mesure en fonction des besoins individuels de chacun.
Vacation le lundi sur rendez-vous. Elle exercera toujours à Damelevières dans son cabinet et rejoindra également la Maison de Santé de Bayon.

Voyage autour du Monde

23 enfants ont participé à l'accueil de loisirs dirigé par Angélique. Certes ils n'ont pas mis 80 jours pour faire le tour du monde mais une semaine.
Activités manuelles, sortie à la journée à la Piste de ZIM à Saint-Dié, balade au parcours de santé et terrain de jeux ont transporté les enfants en France, Chine, Inde et Brésil.

FEVRIER

Club Anim'Ados

Sous l'animation de Laura, huit ados ont réalisé un reportage sur l'accueil de loisirs.
Ils ont également profité d'une journée à Saint-Dié, où ils ont pu se détendre à la piscine et s'éclater au Bowling.

MARS

Décos de Pâques

Familles Rurales, grâce au soutien de la CAF, a organisé un après midi ludique et amusant en salle du Jard. Parents et enfants ont réalisé un panier en forme de cloche et un vase « abeille ».
Une fois les créations terminées, une chasse aux œufs a été organisée dans le jardin de la mairie.

AVRIL

Art floral

Organisé par Familles Rurales et grâce aux conseils de Christine Poirot, fleuriste et animatrice, les participantes de l'atelier ont confectionné une composition sur le thème de Pâques.

Poisson d'avril !

36 binômes, réunis pour un concours de pêche à l'américaine organisé par la Carache Lunévilloise de Compétition, se sont retrouvés au bord du Canal de la Marne au Rhin. Satisfait, le président annonce que ce fut une superbe journée avec plus de pêcheurs que l'an dernier, plus de soleil et 59.216 kg de poisson.

AVRIL

Chasse aux œufs

C'est sous un temps maussade qu'une trentaine d'enfants ont bravé la pluie et le vent pour récolter les œufs semés au parcours de santé par le Comité des Fêtes.

Centre de Loisirs

25 enfants étaient répartis par thèmes selon leur âge. Les moins de six ans se sont amusés avec Mickey et ses amis.
Les plus grands, eux, se sont transformés en aventuriers.
De nombreuses activités manuelles étaient au programme.

Finale challenge Archers

Après une année d'interruption, le challenge 54 a repris.
Ce concours amical par équipes permet aux clubs de Meurthe et Moselle de se rencontrer en salle plusieurs fois pendant la saison et de conclure par une finale.
Celle-ci a eu lieu à Einville, dernier vainqueur chez les adultes en 2015.
Et cette année, les archers du Sânon ont remporté le grand chelem en gagnant chez les jeunes et chez les adultes.

Championnat de pêche

Sur les rives du canal de la Marne au Rhin, s'est déroulé le championnat de France troisième division vétérans de pêche. Organisées par le Comité Régional Grand Est et par la Carache Lunévilloise, les épreuves ont eu lieu sur 2 jours. 21 participants répartis en 3 secteurs de 7 personnes ont participé à cette compétition.

Chantier Loisirs-Jeunes

18 ados âgés de 11 à 15 ans ont participé à ce chantier. Ils ont mesuré, coupé, poncé et assemblé les pièces de bois. Ils ont réalisé en moins d'une semaine un cabanon. Et en guise de récompense, ils profiteront bientôt d'une journée détente bien méritée.

MAI

Marche du 1er mai

Organisée par les Randonneurs du Sânon et du Lunévillois et le Foyer Rural d'Einville, 600 courageux ont bravé le mauvais temps pour participer à la 39ème randonnée du 1er Mai. Cette année pour la première fois et pour faire face aux intempéries, quatre points de ravitaillement situés à Bienville la Petite, Crion, Hénaménil et Jolivet étaient implantés à l'intérieur de bâtiments agricoles, mis à disposition gratuitement par leurs propriétaires. Les marcheurs ont vraiment apprécié.

Conférence au Chevalement

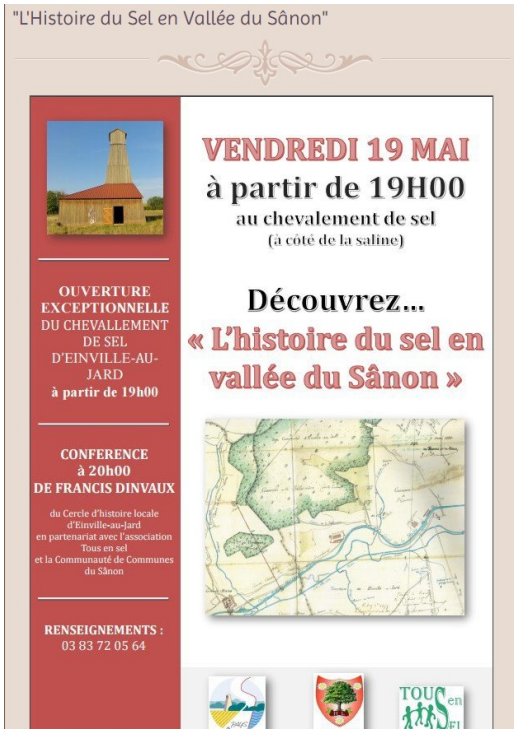

C'est en partenariat avec la CCS et l'association « Tous en Sel » que Francis Dinvaux, responsable du Cercle d'Histoire Locale du Foyer Rural d'Einville, a présenté un exposé sur l'histoire du sel dans la Vallée du Sânon.
Ce puits d'exploitation n°14 de la « Sablonnière » a été restauré en 1997 et déplacé de quelques mètres de son emplacement d'origine. A l'intérieur se trouvait l'appareillage permanent d'injection et de soutirage de l'eau salée.

« Mozart, l'opéra rock »

Près de 400 personnes se sont rendus au Familial pour y voir un spectacle présenté par un mixte de choristes, solistes… issus de cinq collèges (Bénaménil, Blainville, 2 de Dombasle et Einville) et de l'école primaire de Bénaménil.
Sous la bannière de l'association lorraine des chorales et ensembles musicaux scolaires, les 180 élèves de tous âges, du CE1 à la troisième ont chanté, dansé, joué la comédie sur les titres de Mozart, l'opéra rock.
Ce fut une soirée bien rythmée et les nombreux applaudissements ont prouvé la satisfaction du public.

MAI

Tir du Roy

Comme chaque année, notre Compagnie a organisé son traditionnel tir du Roy. Seuls les archers de la Compagnie peuvent participer à ce tir qui se déroule par ailleurs dans chaque compagnie. Le but est d'atteindre un « oiseau » de très petite taille (5 cm sur 2 cm) situé à 50 mètres pour les adultes, 30 mètres pour les ados et 18 mètres pour les plus jeunes.
Les tirs ont débuté à 10h.
Olivier Montes a touché l'oiseau à 50 mètres et devient Roy chez les arcs à poulie.
Anita Lebert est sacrée Petit Roy (distance 30 mètres).
Cédric Lejeune touche l'oiseau à 12 mètres et devient le Petit Roitelet.
Nadine Stirchler a réussi à atteindre l'oiseau dans la catégorie arc classique juste avant l'heure de l'apéritif.
La remise des trophées a été faite dans la bonne humeur et sous le soleil.
Les vainqueurs gagnent un trophée, une écharpe et le droit de payer l'apéritif l'année prochaine.
Un barbecue, les salades et desserts confectionnés par les archers tombèrent à point pour récupérer des forces et tirer quelques flèches dans le jardin de Beursault.

JUIN

Don du sang

Les bénévoles de l'Amicale des Donneurs de Sang ont organisé une nouvelle collecte à la salle du Jard. Pas de nouveau donneur cette fois-ci, mais 50 personnes ont été prélevées, ce qui a rassuré l'Amicale.

L'ADMR déménage

Depuis le 1er avril, les bureaux de l'ADMR ont été transférés dans les locaux de la CCS au 1er étage. Michèle CHALON, présidente de l'ADMR Sânon est entourée de 21 salariées et 12 bénévoles qui sont répartis sur 32 communes dont Lunéville.

JUIN

Changement à l'AFE

La majorité du bureau vient d'être renouvelée. Pascal KIEFFER devient Président, Florian BARBIER vice-président, Nelly BAUER secrétaire secondée par Sandrine BEDEL.
Seule Angélique MARTIN conserve son poste de trésorière.

Journée Tout Foot

L'AFE a convié ses joueurs, leurs parents et amis à participer à la traditionnelle journée tout foot.
8 équipes se sont inscrites, certaines avec des noms des plus fantaisistes : Bouhraoui, Dirafe, Yamadeté, Dynamo, Team Fossé…
A l'issue de ces mini-matchs, les Lunévillois ont remporté la première place. Les bénévoles de L'Ancienne Frontière ont préparé le barbecue et servi le repas aux convives.
Une journée bien sympathique et appréciée de tous.

Famille d'accueil

Depuis plusieurs années, la famille BAUER a fait des démarches auprès de l'association LIOUBA LORR' UKRAINE afin de devenir famille d'accueil. Cette année, Kiril 13 ans est venu passer 1 mois à Einville dans le cadre d'un séjour linguistique.
Durant ce séjour, le jeune Ukrainien a suivi les cours de 6e au Collège Duvivier.
Cette famille accueillera, en juillet, un autre jeune pour 15 jours dans le cadre d'un séjour culturel.

Emplois saisonniers

Pôle Emploi de Lunéville, la Chambre d'Agriculture de Meurthe et Moselle, ainsi que les arboriculteurs de la région ont organisé un forum « cueillette de fruits » au Familial.
Plus de 300 postes étaient à pourvoir : cueilleurs, ramasseurs, conditionneurs, chefs d'équipe mais aussi conducteurs de tracteurs.
Avoir plus de 16 ans, muni d'un CV, disponible cet été, aimer travailler tôt le matin, telles étaient les conditions d'accès à ces emplois.

JUIN

Concours Beursault

La 1ère Compagnie des Archers du Sânon a organisé son cinquième concours de tir Beursault dans le jardin route de l'Ecluse.
Ce concours est qualificatif pour le championnat de France.
Une cinquantaine d'archers de toute la Lorraine ont pu pratiquer cette discipline traditionnelle dans le 2e jardin Beursault de Lorraine.
Ils ont tous apprécié ce bel outil des Archers du Sânon.
Malgré la pluie, certains ont pu se qualifier pour les championnats de France qui se dérouleront début octobre.

Sortie à Colombey les 2 Eglises

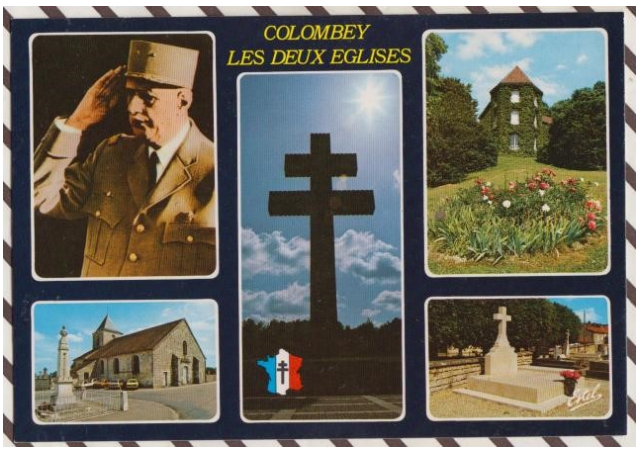

51 anciens combattants, sympathisants, leurs épouses et des amis sont allés à Colombey les 2 Eglises.
Une visite de plus de 2 heures au Mémorial Charles de Gaulle : véritable rendez-vous avec l'histoire du XXème siècle et une rencontre sur la vie de Charles de Gaulle.
Les touristes se sont également rendus à la Boisserie, lieu de la retraite mais aussi de méditation et d'écriture de l'homme de l'appel du 18 juin et fondateur de la Vème République.
Après s'être recueillis sur la tombe du Grand Homme, les participants ont visité l'église construite au XVème siècle.
Après le dîner au restaurant « A la table du Général », ils ont assisté au son et lumière « Génération de Gaulle » mettant à l'honneur le cinéma, la radio et la télévision des années 60.
Retour de cette belle journée du souvenir, organisée par la section de l'AMC Einville-Arracourt-Maixe, à 3 h du matin.

Patrimoine campanaire

Organisé par le Cercle d'histoire locale du Foyer Rural en partenariat avec la mairie et la Paroisse, une conférence a été présentée par un campanologue, Thibault Laplace, passionné de cloches.
Le langage des cloches, les explications charmées par le tintement des quatre einvilloises de l'église Saint-Laurent prénommées : Laurence, Marie, Marguerite et Jeanne d'Arc baptisées en 1924, les secrets, les mystères... tout a été dévoilé lors de cet événement exceptionnel dans notre village.

Juillet

Centre de loisirs - Einville Familles Rurales	du 10 juillet au 4 août
Centre de Vacances - Fraispertuis Familles Rurales	du 16 au 29 juillet
Apéro en famille - Fête Centre de Loisirs Familles Rurales	vendredi 28 juillet
Semaine des Ados Familles Rurales	du 24 au 28 juillet

Août

Don du sang Amicale des Donneurs de Sang	vendredi 4 août

Septembre

A petits pas vers l'école Familles Rurales	4 et 5 septembre
Réunion informations Périsco/TAP Familles Rurales	mercredi 13 septembre
Reprise des entrainements Archers du Sânon	
Adultes - 20h30 Le Familial	mardi 19 septembre
Jeunes - 16h00 Le Familial	mercredi 20 septembre
Rencontre Parents/Ados Familles Rurales	vendredi 29 septembre
Médiathèque Foyer Rural	
mercredi 15h00 - 17h30	
vendredi 17h00 - 18h30	
samedi 10h00 - 11h00	

Octobre

Médiathèque - Foyer Rural Rencontre avec une auteure lorraine	date à confirmer
Comédie musicale Emilio Ferrara - Comité des Fêtes	samedi 21 octobre
Centre de Loisirs Familles Rurales	du 23 au 27 octobre
Défilé d'Halloween Familles Rurales	vendredi 27 octobre
Broc'Frimousse Familles Rurales	dimanche 29 octobre

Novembre

Loto - Le Familial Archers du Sânon	dimanche 19 novembre
Don du sang Amicale des Donneurs de Sang	vendredi 24 novembre
Repas des Aînés CCAS	samedi 25 novembre

Décembre

Soirée « Resto du Coeur » Comité des Fêtes	samedi 2 décembre
Fête de la Saint Nicolas Ecole - Comité des Fêtes - Foyer Rural	décembre
Loto spécial Noël Familles Rurales	vendredi 15 décembre
Marché de Noël - Périscolaire Familles Rurales	vendredi 22 décembre

La Mine de Sel et son histoire

La mine de sel était incluse dans la Saline Saint-Laurent. Saint-Laurent est le nom du saint patron d'Einville.

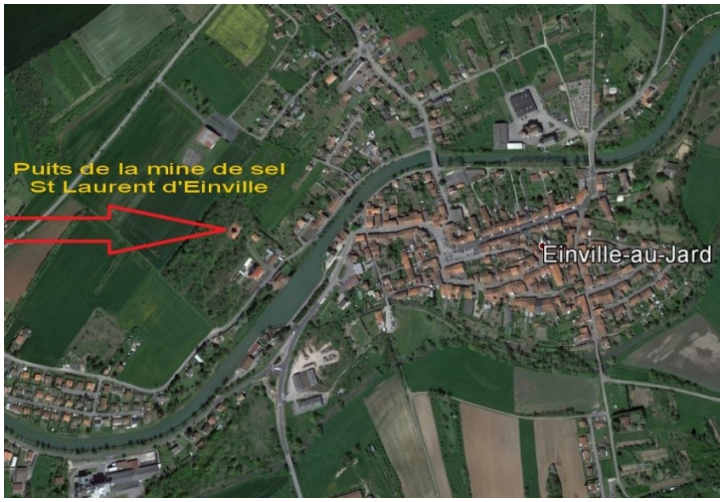

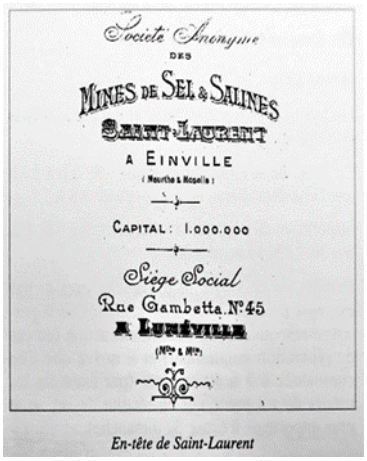

En-tête de Saint-Laurent

Cette mine, toujours existante, se situe du côté ouest du bourg et n'est plus exploitée depuis 55 ans.

Son propriétaire est le Groupe des Salins appelés communément « la Saline de Varangéville ».

Juste après la guerre de 1870, une concession octroyée par l'État en 1872 permet à la mine d'être exploitée depuis lors et arrivera à expiration dans les années à venir.

Le canal de la Marne au Rhin, créé en 1853 et qui longeait le site de la mine, favorisa son service exploitation grâce aux possibilités offertes pour les transports lourds et volumineux.

Le sel produit par la mine est appelé sel gemme. La saline Saint-Laurent produisait également du sel ignigène provenant de l'évaporation de l'eau saturée en sel. La profondeur de la mine est de 145 m. A 126 m, les galeries, dans la veine de sel, sont de dimensions imposantes : 10 m de large sur 4,50m de haut.

SAINT-LAURENT - Recette inférieure

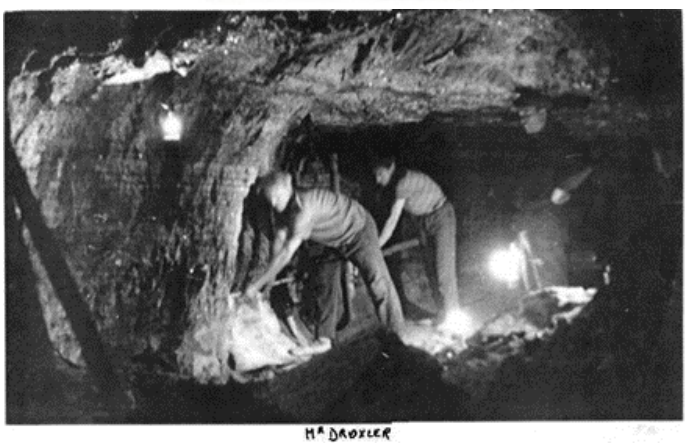

Mr DROXLER

Petit train + wagonnets avant la 1ère guerre mondiale

Mine de sel à Einville-au-Jard (Meurthe-et-Moselle)
Exploitation selon la méthode des chambres et piliers abandonnés.

Galerie dans mine de sel d'Einville

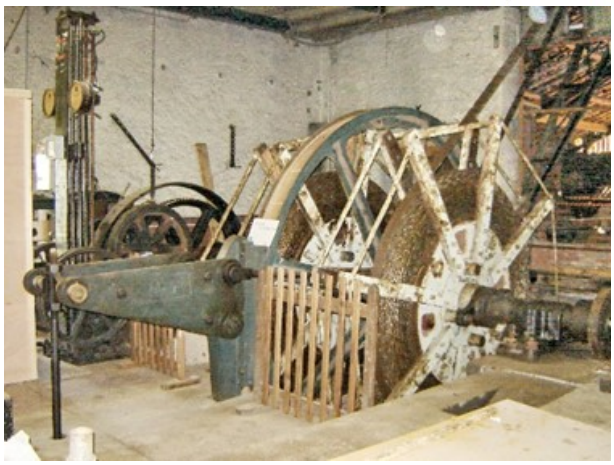

Treuil de descente de l'ascenseur

Piliers de soutènements

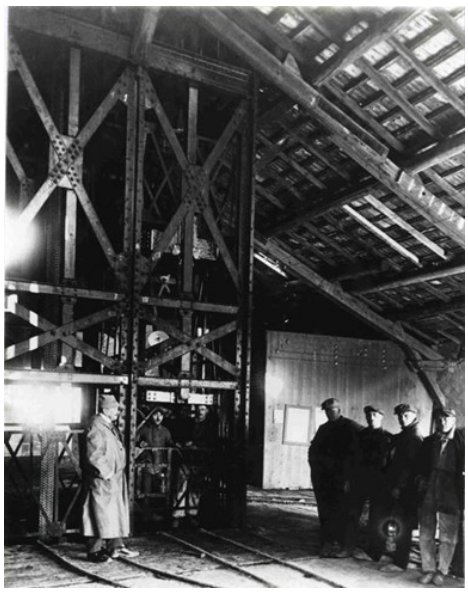

Cage d'ascenseur double

Son accès se situe, rue des magasins derrière le n° 31 légèrement en hauteur. Les coordonnées GPS sont : *latitude N 48°655340 ; longitude E 6°479833*.

Depuis la clôture sécurisée on aperçoit son chevalement équipé d'une cage d'ascenseur double. Son accès ne sert qu'aux services de contrôle exercés régulièrement ; il est interdit au public même pour des visites guidées de la mine.

Il y a plus d'un siècle, cette saline Saint-Laurent rythmait la vie du village d'Einville ainsi qu'une autre saline pas très éloignée située sur la route de Maixe appelée alors saline d'Einville-Maixe et auparavant saline de la Sablonnière. Actuellement les habitants la connaissent sous le nom de saline Sainte-Marie et elle est toujours en activité.

Comme dans les mines de charbon et de fer, à la fin du XIXe siècle, le travail des hommes était très dur. Seule différence avec le charbon c'est que le grisou n'était pas à craindre, mais la venue d'eau était à surveiller et à maîtriser, car la dissolution du sel pouvait affecter la stabilité des galeries. On appelait alors ces mineurs les "becs salés".
Devant ce travail pénible sous terre, une solidarité existait ; une ambiance de camaraderie régnait très fortement chez les mineurs comme on le voit sur cette photo : une équipe de mineurs est venue bêcher et entretenir le jardin de la veuve d'un camarade.

La sainte patronne des mineurs est Sainte-Barbe portée en procession dans le village.

Sa statue en bois se trouve toujours dans l'église d'Einville avec sous son support le nom des ébénistes de la saline qui l'ont sculptée.

Lors de la Sainte-Barbe fêtée le 4 décembre, après la messe, les mineurs se retrouvaient autour d'un bon repas et terminaient la soirée en dansant.

La mine a été fermée pendant la première guerre mondiale entre 1914 et 1917.
Lors de la Deuxième Guerre mondiale, elle a fonctionné au ralenti et a connu un tragique épisode : en représailles, Messieurs MAURICE, ANDRÉ et FROST ont été tués par l'ennemi. Un monument en leur honneur leur rend hommage dans la montée à droite depuis la rue des magasins vers le puits d'accès à la mine.

En 1946 la mine Saint-Laurent a été achetée par les Salins du Midi de Varangéville.
Le travail dans la mine Saint-Laurent s'est arrêté en 1962 et la dissolution de sa société a eu lieu en 1965.

Article réalisé par le Cercle d'Histoire Locale du Foyer Rural d'Einville. Il se réunit les mardis en dehors des vacances scolaires. Les derniers mardis du mois sont consacrés à la généalogie avec l'association « Famille de nos villages »

GEDIMAT - DERREY

LE COMMERCE DE PROXIMITÉ INDÉPENDANT…

Implanté au 1 route de Lunéville depuis plusieurs années maintenant, c'est une enseigne bien connue de tous ses clients mais également de nombreuses personnes que nous avons rencontrées.

GEDIMAT a sélectionné un large choix de produits de matériaux de construction et de bricolage, produits d'aménagement intérieur et extérieur, revêtements de sols et murs, sanitaires.

Pour répondre à tous vos besoins, le point de vente GEDIMAT d'Einville au Jard est dirigé par Hélène, responsable, soucieuse de satisfaire au mieux sa clientèle.

Pour gagner du temps et choisir en toute liberté, de nombreux produits de qualité professionnelle sont disponible en libre-service : quincaillerie, électricité, plomberie, outillage et décoration.

Fabrice est à votre écoute et propose conseils et solutions tant aux professionnels qu'aux bricoleurs avertis.

Alain est toujours là pour vous aider dans la cour des matériaux, avec un espace de stockage des produits gros et second œuvre.

Enfin pour faciliter l'approvisionnement des chantiers, William, avec son camion-grue, assure le service livraison. Il vous proposera toujours la solution la plus appropriée !

Pour gagner du temps, Gedimat vous offre une nouveauté : le DRIVE 2 H. Commande en ligne et retrait en magasin sur GEDIMAT.FR

Téléchargez l'application et avec la carte de fidélité, gratuite et sans engagement, vous pouvez transformer vos achats en chèques cadeaux. En quelques clics, on peut faire la demande ou se rendre directement en magasin. Dans tous les cas, la carte vous sera remise en main propre.
Pour être davantage inspiré, on y découvre les catalogues gratuits qui sont édités tous les ans :
INTERIEUR / EXTERIEUR / MENUISERIE

Pour une bonne mise en œuvre, un magazine de conseils en bricolage est disponible : LE GUIDE DE LA MAISON 2017. C'est un guide 100% pratique de 292 pages en 4 parties : réaliser un projet ; transformer votre jardin, l'accessibilité ; l'isolation de A à Z.

Que vous soyez professionnel ou particulier, GEDIMAT répond efficacement à vos besoins en matière de construction.

Horaires d'ouverture : lundi : 13h30/18h - Samedi : 8h/12h
mardi, mercredi jeudi, vendredi : 8h/12h - 13h30/18h
Tél :03 83 72 90 30
Email : einville@derrey.fr

EMAILLEUR SUR LAVE

Dans son atelier situé près de son domicile, Noël JAMBOIS réalise différentes créations sur pierre de lave : des tableaux à base d'émaux.

Sa passion est venue dans les années 80. Il décide de réaliser au pinceau sa toute première fresque en peinture sur faïence dans sa cuisine : une vue du pont de Raville tirée d'une ancienne carte postale d'Einville au Jard. La finesse du trait, le travail des nuances, c'est tout simplement magnifique !

Motivé mais surtout afin de maîtriser ce savoir faire, il effectue un stage de 6 mois à l'école d'architecture de Volvic dans le Puy de Dôme dont 1 mois en entreprise. Puis un stage d'un mois en Bretagne pour y découvrir la sérigraphie qui permet la reproduction de photos, logos, dessins, textes…. Issue du cœur des volcans d'Auvergne, la pierre de Volvic est un exemple classique de trachy-andésite. Elle est reconnaissable par sa couleur gris foncé. C'est l'unique pierre qui supporte des températures extrêmes et qui possède une grande résistance aux agressions thermiques.

Tel un artiste, Noël taille, façonne, nettoie et sèche la pierre de lave. Ensuite, il pratique l'engobage qui consiste à boucher les pores de la pierre. Après un premier passage au four, il transpose le motif de son choix sur la pierre qu'il délimite avec un crayon à mine graphite avant de poser les émaux. Selon les créations, plusieurs cuissons peuvent être nécessaires (en moyenne 3 par pierre).

Il utilise diverses méthodes pour transformer cette roche: le pistolet surtout employé sur les grandes plaques, les couleurs à peindre sont posées au pinceau pour être plus précis ou à la poire avec son embout assez fin pour les grandes surfaces.

Le cloisonné reste la technique d'émaillage la plus classique : l'émail est emprisonné entre 2 traits de crayon pour bien séparer les formes et les couleurs.

Noël, assisté de son épouse Danièle, a préparé différents nuanciers avec les nombreuses poudres de chez Ceradel. Ils obtiennent ainsi un large panel de couleurs. Il faut une très bonne connaissance des nuances de couleur car leur éclat n'apparaîtra qu'après la cuisson.

La lave émaillée possède des propriétés qui expliquent son emploi à des fins utilitaires comme la réalisation de plaques de rues, de tables d'orientations, de plans de travail… mais Noël l'utilise principalement en décoration, des réalisations suivant ses inspirations personnelles.

C'est un métier aujourd'hui reconnu comme métier d'Art mais Noël JAMBOIS en a fait sa véritable passion. C'est un travail très long qui demande de nombreuses manipulations et qui requiert de la minutie et beaucoup de précision. Selon ses envies et son imagination, notre émailleur sur lave métamorphose cette roche volcanique.

Nous remercions Monsieur Noël Jambois de nous faire partager sa passion !

CHANTIER LOISIRS JEUNES

Un chantier Loisirs Jeunes s'est déroulé du 18 au 21 avril 2017.

Ce fut un vif succès cette année ! En effet 18 jeunes ont répondu présents.

Ils ont été encadrés toute la semaine par Cédric, Patricia, Isabelle, Colette et Jacques. Quand à Fabrice, employé communal, il était le maître d'œuvre.

Les jeunes étant nombreux, nous les avons répartis par demi-journée et le vendredi nous les avons tous accueillis pour la journée.

Mardi, le premier jour, les jeunes ont poncé la grille du monument aux Morts. Il y avait plusieurs couches de peinture et nous n'avons pu finir ce travail. Il est toutefois bien avancé et cela facilitera le travail des employés lorsqu'ils la repeindront.

A partir de mercredi, tout le monde s'est attelé à la construction d'une maisonnette en bois : mesurer, tracer, scier, poncer, visser n'ont dorénavant plus de secret pour nos jeunes ! Tous, très intéressés par ce travail, in'ont pas hésité à faire, à s'entraider, à poser des questions et Fabrice a toujours su leur répondre avec pédagogie.

L'après-midi du vendredi s'est terminé par un goûter : crêpes au chocolat, confiture (cuisinées par Cédric et Colette), personne n'a donné sa part !!!

La maisonnette n'était toutefois pas finie.

Nous avons donc convié les jeunes à venir le samedi 13 mai de 9h à 12h. Ainsi ils ont pu finir le travail et tous étaient fiers du résultat ; elle est vraiment très chouette.
Initialement, nous avions prévu de l'installer sur le rond point de l'école primaire, mais il aurait été dommage d'enlever, en cette saison, des plantations en pleine végétation.
Nous l'avons donc mise au centre de notre village et avons planté tout autour des tomates, courgettes, melon, aubergines...

Nous tenons vraiment à remercier, Grégory, Ilyace, Gautier, Antoine, Juliette, Samuel, Nathan, Jules, Nessrine, Jules K., Gautier K., Lucas, Julie, Aline, Maxime, Eve, Léna et Gabriel pour le travail effectué et leur comportement exemplaire, toujours respectueux avec tout le monde.

Ce fut vraiment un plaisir de les encadrer.

Afin de les remercier, une journée à Celle sur Plaine est prévue avec plusieurs activités. Elle sera programmée en septembre 2017.

AU REVOIR « DOCTEUR »

Après 32 ans passés au service des einvillois et des habitants de notre Communauté de Communes, le Docteur Annie NOIRET a pris sa retraite le 1er Juillet.

Tout a commencé en 1982 : après avoir effectué son internat à Lunéville, cette ardennoise d'origine décide de s'installer à Einville au Jard comme médecin libéral.

Force est de constater que la population de notre territoire évolue et face à une baisse de la démographie des professionnels de santé, le Docteur est convaincu par la nécessité de créer une maison de santé qui permettra de répondre aux attentes de la population, tout en assurant la continuité et la coordination des soins.

Porté par un groupe de travail de la Communauté de Communes du Sânon depuis 2009, représenté par Dominique Jacquot, Michel Vogin et Michel Marchal, et les professionnels de santé du territoire, une réflexion est alors engagée sur la réalisation d'une maison de santé.
Le Docteur Annie NOIRET, référent du groupe médical, se verra confier ce projet ambitieux qu'elle mènera jusqu'à son ouverture en 2014.

Ce projet a été sélectionné et labélisé par l'ARS (Agence Régional de Santé) parmi les 250 maisons de santé sur le territoire national.

Le docteur Mélanie SUTY assure son remplacement et le suivi de ses patients.

Madame NOIRET affirme vouloir se reposer dans un premier temps, reposer « ces méninges » et profiter encore plus de ses petites filles.

Au nom de la municipalité, nous lui souhaitons une belle et longue retraite !

La Fontaine de Lincourt

Le ping-pong adapté

Grâce à une convention signée avec le club de tennis de table de Lunéville, une quinzaine de résidents de la maison de retraite ont bénéficié de cinq séances de ping-pong adapté.

Cette activité a été très appréciée de tous. Résidents et familles se sont rendus compte de leur agilité et ont pu renforcer les liens qu'ils avaient déjà tissés les uns avec les autres.

Devant l'engouement des résidents, il a été décidé d'investir dans du matériel adapté afin de pérenniser les séances tous les quinze jours.

Un grand merci à Mme Nicole BERNARD pour nous avoir fait découvrir cet atelier que l'on ne manquera pas de reconduire l'an prochain pour le plus grand plaisir de nos résidents.

Silence, il faut que ça pousse !

Eh oui les résidents se transforment en jardiniers le temps d'une journée. On désherbe, on nettoie, on prépare le terrain pour accueillir prochainement les semis que l'on plante avec Marie-Jeanne. Courgettes, tomates, concombres, potirons, menthe, salades, céleri rave et on embellit le jardin avec les jolis pots de fleurs.

Qu'il va être agréable de voir tout cela pousser…

Atelier détente

Depuis le mois de juin, Marie-Jeanne a instauré une nouvelle activité. Animé avec Annie et Françoise, le premier atelier Zen a débuté.

Les résidents et les personnes accueillis à la journée ont pu profiter d'un bain de pieds très rafraîchissant par ces fortes chaleurs mais aussi d'un doux et long massage du haut du buste.

Désormais cet atelier aura lieu chaque mois.

Les visites d'Houschka

Depuis l'an dernier, notre ami à quatre pattes vient nous rendre régulièrement visite. Il nous apprend à jouer avec lui par le biais de jeux de découverte comme « Où sont cachées mes croquettes ? ».

Il aime aussi qu'on le brosse ou le caresse. Si un résident ne se sent pas très bien, il va même le visiter dans sa chambre. Pour la confidence, dès les beaux jours, il nous promet une belle balade à l'extérieur de l'établissement.

Au fait, il s'appelle Houschka.

La fête des pères et des mères

Samedi 17 juin, Françoise Destembert est venue fêter la fête des mères et des pères avec les résidents sur le thème des années folles. Chansons et opérettes ont régalé au même titre que le repas, tous les convives présents. Certaines familles nous ont honorés de leur présence et la fin d'après-midi fut un véritable moment de gaieté pour tous avec Françoise qui a revêtu de ravissantes tenues pour son tour de chant.

Un grand merci aux cuisiniers pour l'excellent repas en lien avec l'animation et à Marie-Jeanne pour le décor rappelant les années 1930.

Echanges intergénérationnels

A plusieurs reprises, les enfants de l'école primaire René Schweitzer sont venus rendre visite à nos résidents.

Accompagnés de leurs enseignants, les petits du cours préparatoire ont participé à un grand loto le 15 mai dernier.

Ils ont partagé le goûter avant de regagner leur classe tout en promettant de revenir à la rentrée.

Ce fut ensuite au tour des classes de CE1 et CE2 de venir proposer les 12 et 15 juin des chants divers et variés qu'ils avaient préparés pour l'occasion.

C'est en chœur qu'ils ont repris avec les résidents « La java bleue », « Le temps des cerises », « Les champs Elysées » et « L'amant de Saint-Jean ».
Les résidents ont repris avec les enfants l'alphabet scout.

Jeux avec le lycée Boutet de Monvel

Les lycéens du lycée Boutet de Monvel ont également joué le jeu de l'intergénérationnel.

Vendredi 12 mai, les élèves de terminale sont venus tester avec les résidents les jeux qu'ils ont confectionnés dans le cadre de la journée de l'Europe.

Cette après- midi fut une réelle réussite.

Une quinzaine de jours plus tard, ce sont nos résidents qui se sont essayés à des jeux de société avec les élèves.

Cet échange entre les deux générations convenant à tous, il est proposé de le poursuivre à la rentrée prochaine.

CONSEILS DE PRÉVENTION DE LA GENDARMERIE

La gendarmerie nous adresse ces conseils de prévention et de précaution ainsi que la conduite à tenir en cas de vol ou d'agression à domicile et également en ce qui concerne les tentatives d'escroquerie à la fausse qualité.

Escroquerie à la fausse qualité

Faux gendarmes, faux policiers, faux agents EDF, comment se protéger ?

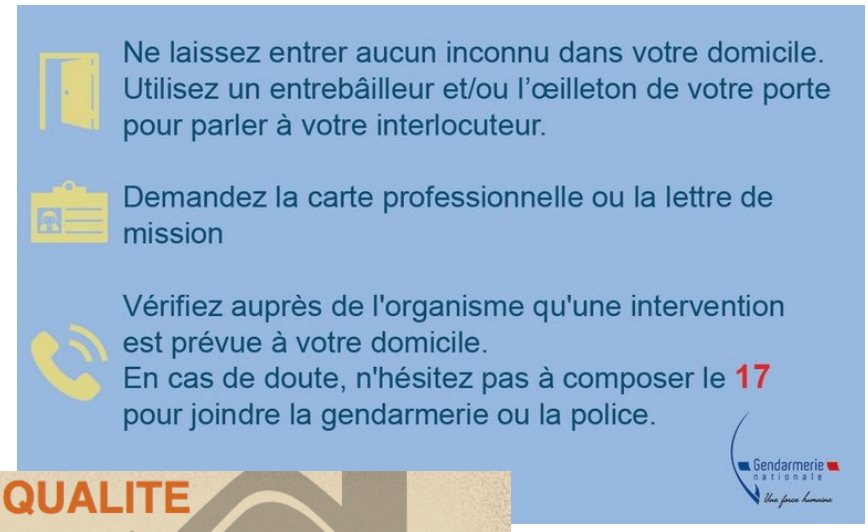

Vous êtes victime d'un vol ou d'une agression à domicile… Ayez les bon réflexes

INFORMATION SUR L'ÉLAGAGE À PROXIMITÉ DE LIGNES ÉLECTRIQUES ET POSE D'ÉCHAFAUDAGE SUR FAÇADES DE BÂTIMENTS À PROXIMITÉ DE LIGNES AÉRIENNES.

FORMULAIRE DT DICT

Pour tous travaux d'élagage ou pose d'échafaudage à proximité de lignes électriques (domaine privé ou public), une DT-DICT est obligatoire.

DT = déclaration de travaux
DICT = déclaration intention de commencement de travaux

Contacter le service Enedis au 03 83 15 63 94
Ou via le guichet unique : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr *
(assurez-vous de la réception de votre récépissé).

ELAGAGE

« Vous souhaitez élaguer vos arbres en domaine privé, ces derniers dépassent sur le domaine public… » Il est fortement recommandé de faire intervenir des professionnels possédant une formation technique reconnue. Ces derniers doivent réaliser une DT-DICT avant d'entreprendre les travaux d'élagage.

Pour information
En cas de chute d'arbre sur une ligne électrique, le propriétaire ou locataire (en tant que gardien de la ligne) est présumé responsable des dommages causés à la ligne. Enedis pourra lui demander réparation des préjudices subis. En cas de chute d'arbre et dans certains cas, le propriétaire peut voir sa responsabilité civile et pénale engagée par Enedis si cela occasionne des dégâts matériels et ou humains.

ECHAFAUDAGE

Dans les rues de la commune où les lignes électriques sont aériennes et à proximité des façades, pour l'installation d'un échafaudage le long de votre propriété, pour un ravalement ou travailler en hauteur, vous devez faire une demande auprès des services Enedis afin de faire isoler les lignes électriques.

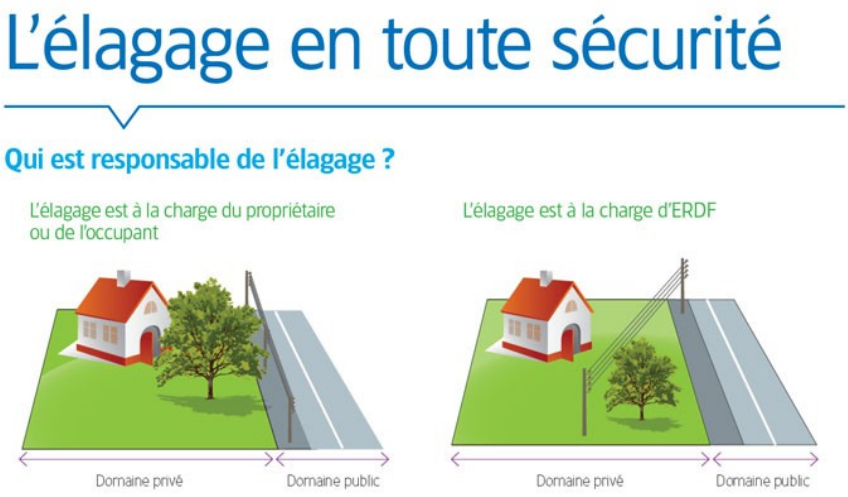

PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME

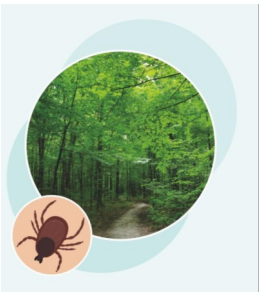

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres…). La maladie de Lyme n'est pas contagieuse.

La transmission de la maladie de Lyme à l'homme se fait uniquement par piqûre de tique. Les tiques sont répandues partout en France, surtout en dessous de 1500 m d'altitude. Elles vivent dans des zones boisées et humides, les herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains. Les contaminations humaines sont plus fréquentes à la période d'activité maximale des tiques, en France entre le début du printemps et la fin de l'automne.

En 2014 le nombre de nouveaux cas en France a été estimé par le Réseau Sentinelles à 26 146 ; ce chiffre est stable depuis 2009.

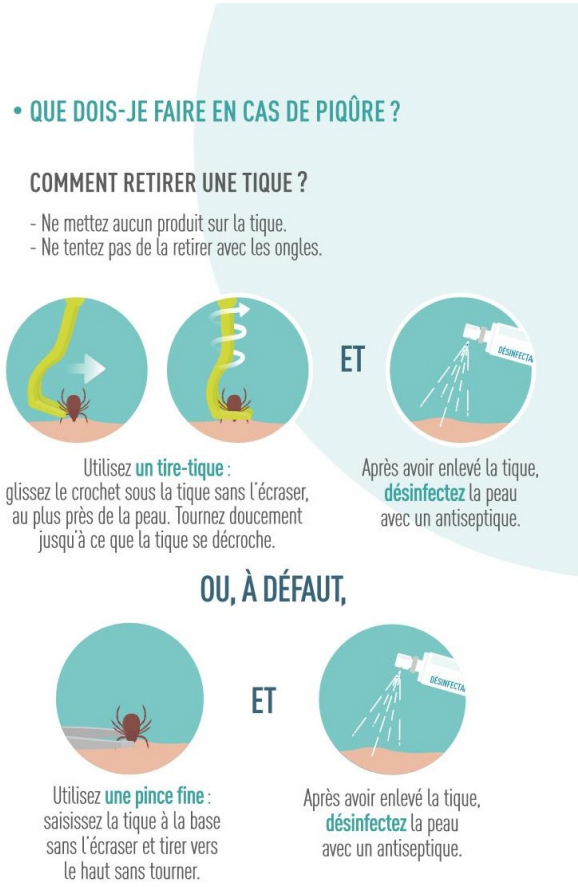

SYMPTÔMES

Dans les 30 jours après la piqûre, la maladie de Lyme peut apparaître d'abord sous la forme d'une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle (érythème migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

L'évolution est très favorable lorsque la maladie est diagnostiquée et traitée précocement. En l'absence de traitement, l'évolution vers la phase secondaire n'est pas systématique, mais aggrave le pronostic.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques ou des atteintes des articulations ou plus rarement d'autres organes peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre.

Des mois à des années après l'infection peuvent apparaître des manifestations tertiaires, de type articulaire, cutané, neurologique, musculaire, ou cardiaque.

TRAITEMENTS

Pas de traitement systématique devant une piqûre.
Par contre, la simple observation clinique d'un érythème migrant justifie un traitement antibiotique sans autre investigation complémentaire.

SE PROTÉGER

* Avant une activité en nature : je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs

* Après une activité en nature : j'inspecte soigneusement mon corps

* Après avoir été piqué par une tique : je surveille la zone piquée pendant un mois. Si une plaque rouge et ronde s'étend en cercle à partir de la zone de piqûre, je dois consulter un médecin rapidement.

LES CONSEILS DE PRUDENCE, LA TACTIQUE ANTI-TIQUES

1 COUVRE-TOI

Porte des vêtements de couleur claire à manches longues, un pantalon à glisser dans des chaussettes hautes et un chapeau.

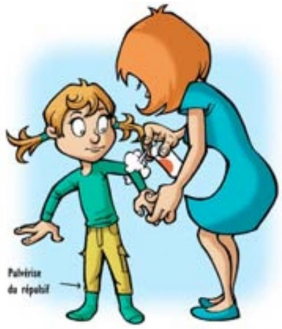

2 UTILISE DES RÉPULSIFS

Laisse un adulte t'appliquer un répulsif en respectant les indications notées sur le produit.

3 ÉVITE LES HERBES HAUTES ET LES FEUILLES MORTES

Quand tu te promènes, reste au centre des chemins, loin des arbustes. Ne t'assois pas ou ne t'allonge pas **directement** sur le sol.

4 EXAMINE-TOI

Regarde attentivement « tout partout » sur ton corps et tes vêtements pour les chercher. Si tu n'y arrives pas tout seul, demande à quelqu'un de t'aider. La tique apparaîtra comme un petit point en relief. N'essaie pas de l'enlever tout seul !

5 FAIS RETIRER LA TIQUE

Demande à un adulte de t'enlever la tique à l'aide d'un crochet à tiques, sans l'écraser. Plus vite elle sera retirée, mieux c'est ! Fais désinfecter ta piqûre par un adulte et demande lui d'inscrire la date et le lieu de la piqûre dans ton carnet de santé.

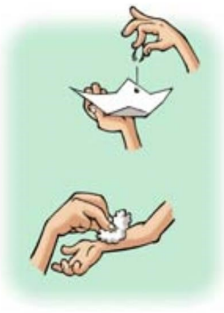

6 SURVEILLE LA ZONE OÙ TU AS ÉTÉ PIQUÉ

Au cours des mois qui suivent la piqûre, si tu vois une rougeur apparaître sur ton corps, ou si tu ne te sens pas bien, parles-en à tes parents pour qu'ils t'emmènent voir **un médecin**. Si besoin il pourra te donner un traitement adapté.

QU'EST-CE QU'UNE TIQUE ?

✓ C'EST UNE PETITE BÊTE QUI VIT DANS LA NATURE.

Normalement elle pique les animaux sauvages et domestiques pour se nourrir mais elle peut également piquer des humains qui passent à proximité.

POURQUOI EVITER LES PIQÛRES DE TIQUES ?

✓ UNE FOIS QU'UNE TIQUE A PIQUÉ, ELLE PEUT RESTER SUR TON CORPS PENDANT PLUSIEURS JOURS.

Une piqûre de tique ne fait pas mal. Mais certaines tiques transportent des microbes qui peuvent provoquer des maladies en piquant. Tu peux être piqué par une tique dans les jardins, les parcs, en forêt... partout où il y a de l'herbe et des feuilles mortes. Après la douche, ne remets pas les vêtements que tu as portés dehors, une tique peut s'y cacher ! Papa ou Maman les lavera à au moins 60°.

POUR ÉVITER D'AVOIR UNE MALADIE, LA TIQUE DOIT ÊTRE ENLEVÉE LE PLUS VITE POSSIBLE.

Pour plus d'information :
http://social-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/maladie-de-lyme
http://www.irepsalsace.org/enfantsetnature/

© ECDC. Document traduit et adapté par l'Ireps Alsace, 2016.
Réalisé avec les associations de lutte contre la maladie de Lyme et maladies vectorielles à tiques.
Validé par le Ministère des Affaires sociales et de la Santé et Santé publique France

MOTS FLÉCHÉS

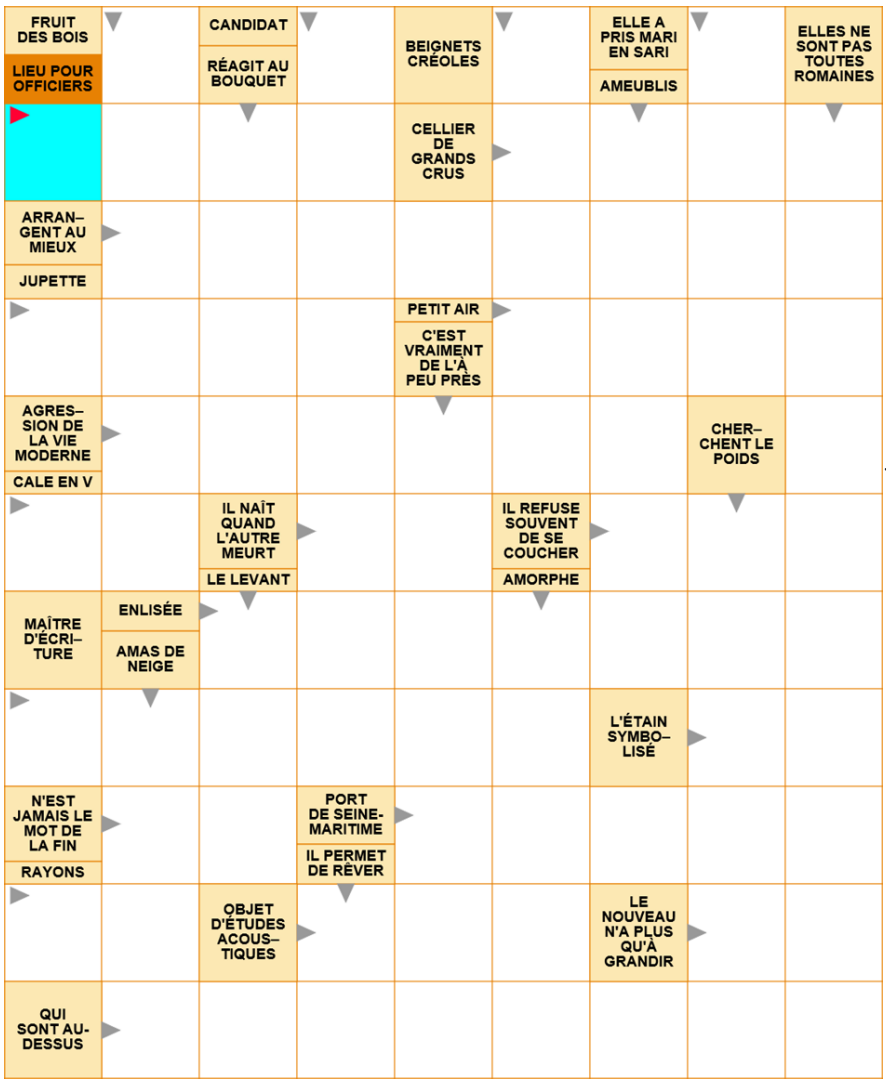

Extrait de la Revue « Notre temps »

force 2 du 15 juin 2017

CLAFOUTIS À LA MIRABELLE

Ingrédients / pour 6 personnes
600 g de mirabelles de lorraine (dénoyautées)
180 g de farine
3 œufs
80 g de sucre
10 cl de lait
1 cuillère à soupe d'alcool de mirabelle
50 g de beurre

Préparation
1. Préchauffez le four à 180 degrés.
2. Faites fondre le beurre.
3. Dans un saladier, mettez la farine, les œufs, le beurre fondu, le sucre, le lait et l'alcool de mirabelle. Mélangez bien.
4. Dans un moule, mettez les mirabelles et ajoutez la préparation.
5. Mettre au four pendant 40 min.

Ramassage des encombrants

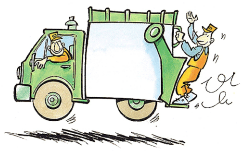

vendredi 29 septembre 2017

Ramassage des ordures ménagères

Le jeudi matin (sortir les poubelles la veille, les rentrer après passage du camion)
Si un jour férié précède ou tombe le jeudi, le ramassage aura lieu le vendredi.

Ouverture de la déchèterie

Horaires d'hiver
16 octobre - 14 avril
Mercredi 14h-17h
Vendredi 14h-17h
Samedi 9h-12h et 14h-17h
Dimanche pas d'ouverture

Horaires d'été
15 avril au 15 octobre
Mercredi 9h-12h et 14h-19h
Vendredi 9h-12h et 14h-19h
Samedi 9h-12h et 14h-19h
Dimanche 9h-12h

Fermée les jours fériés

Nettoyage des trottoirs

Il est rappelé que le nettoyage, le déneigement et le désherbage des trottoirs doivent être assurés par les riverains.

Sorties de territoire

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017.

Correspondant Est Républicain

Angélique BIWER
Tél. 07 51 63 57 03
angelbiwer@orange.fr

Nuisances sonores

Les jours et horaires possibles d'utilisation de matériel bruyant sont les suivants :
* du lundi au vendredi
de 8h à 20h
* samedi
de 9h à 12h - 15h à 19h
* dimanche et jours fériés
de 10h à 12h

Permis de détention de chiens de 1ère et 2ème catégorie

Depuis le 31 décembre 2009, tous les propriétaires de chiens de 1ère et 2ème catégorie doivent posséder un permis de détention délivré par le Maire de leur commune de résidence.

Relais Assistantes Maternelles « 1, 2, 3 nounou » 7 Place de la Fontaine

Accueil et permanence
* lundi - vendredi : 9h-11h30
* mercredi : 14h-17h30
* un samedi par mois
9h-11h30
tél/fax 03 83 75 26 55

ADMR 7 Place de la Fontaine

tél. 03 83 72 22 63
admr.sanon@fede54.admr.org

Relais Famille-MSAP 35 Grande Rue

Accueil et permanence
* lundi et mardi
8h30-12h et 13h-17h
* mercredi : 8h30-12h
* vendredi : 13h-17h30
tél. 03 83 72 06 91

Permanences au Relais Familles 35 Grande Rue

* Assistante Sociale
tous les mardis sur rdv
au 03 83 74 47 34

* Consultation Petite Enfance (PMI)
le 2ème jeudi matin du mois sur rdv au 03 83 74 47 34

* Mission Locale
les 2ème et 4ème mardis du mois sur rdv au 03 83 74 04 53

* Entr'Aide Chômeurs
les 2ème et 4ème mardis du mois avec ou sans rendez-vous

Mairie 5 rue Karquel 54370 EINVILLE-AU-JARD

tél. 03 83 72 90 01
courriel
mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr
site internet
einville-au-jard.fr

Horaires ouverture secrétariat
* lundi - mercredi : 16h-18h
* mardi - jeudi : 10h-12h
* vendredi : 16h-19h

Ont collaboré à la réalisation de ce bulletin

Patricia Barbier, Isabelle Beyna, Club Histoire Locale, Collège Duvivier, Liliane Dieudonné, Ecole Primaire René Schweitzer, Isabelle Génin, La Fontaine de Lincourt, Colette Langkust, André Marchal, Cédric Masson, Claudine Panigot, Jonathan Pora, Marc Villeman

Photos : Angélique Biwer, Club Histoire Locale, Collège Duvivier, Commission « Info-com», Ecole Primaire, Elie DIEUDONNE, Michel Jambel, La Fontaine de Lincourt.

Conception et réalisation :
Commission «Info-communication»

Impression brochage :
Imprimerie Saint Jacques-Lunéville

Jeanne
Léo